



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 50

Votants : 63 (dont 13 procurations)

N° 72

OBJET :

**DECHETERIE
COMMUNAUTAIRE DE
CUSSET**

**REDEVANCE DEPOT
DES DECHETS**

**AJUSTEMENT DES
TARIFS POUR LES
ARTISANS,
COMMERCANTS,
PROFESSIONNELS ET
COLLECTIVITES
2023**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 14 décembre 2022

Publiée ou notifiée le :
14 décembre 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mme et M. Marilyne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu la délibération n°49 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 approuvant le règlement de la déchèterie communautaire située chemin de la Perche à Cusset précisant notamment les conditions techniques et financières d'accès des collectivités, artisans, commerçants et professionnels,

Vu la convention de partenariat entre Vichy Communauté et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier (SICTOM Sud Allier), applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 5 ans,

Vu la décision du Comité Syndical en date du 21 juin 2022 du SICTOM Sud Allier sur les tarifs 2023 applicables aux déchèteries du SICTOM Sud Allier à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant d'une part l'évolution des coûts réels de transport et de traitement des déchets accueillis sur la déchèterie et d'autre part la création et l'évolution de filières,

Considérant le souci d'une harmonisation des tarifs appliqués par Vichy Communauté avec ceux pratiqués par le SICTOM Sud Allier,

Propose au Conseil Communautaire :

- De maintenir la gratuité pour les particuliers (dans la limite de 24 passages/an par badge d'accès) et de fixer des tarifs TTC applicables aux collectivités, artisans, commerçants et professionnels (hors les cas particuliers précisés au règlement de la déchèterie pour ces derniers) et correspondant au type de véhicule utilisé pour l'apport des déchets, déterminés comme suit :

Principe général : gratuité dans le seul cas d'apports à 100 % composés de l'une des catégories de déchets triés suivantes : papiers, cartons, verres recyclables, métaux ferreux et non ferreux,

Pour les apports d'autres déchets ou pour ceux indiqués ci-avant non triés, les tarifs sont les suivants :

- Voitures particulières avec ou sans remorque : 20.35 € par dépôt. Demi-tarif non applicable,
 - Véhicules de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) < 3.5 t (hors véhicules à plateau) : 41.70 € par dépôt. Demi-tarif applicable : 20.85 € par dépôt,
 - Véhicules de PTAC < 3.5 t avec remorque et camions « plateau » avec ou sans remorque : 60.15 € par dépôt. Demi-tarif applicable : 30.08 € par dépôt,
 - Déchets Toxiques en Quantité Dispersée : 2 € par kg,
 - Huile de vidange : 0.55 € par litre,
 - Perte ou demande de badge supplémentaire : 10 € par badge,
- L'ensemble de ces tarifs étant toutes taxes comprises dont TVA au taux en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les tarifs TTC sus présentés,
- Dit que ceux-ci seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 et imputés au budget principal,
- Charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté, le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

 Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : mercredi 14 décembre 2022
09:57:14

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°72 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 8

DECEMBRE 2022 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE CUSSET -

Objet de l'acte : REDEVANCE DEPOT DES DECHETS - AJUSTEMENT DES TARIFS POUR
LES ARTISANS, COMMERCANTS, PROFESSIONNELS ET COLLECTIVITES
2023

.....
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 14/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08DEC2022_72

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221208-08DEC2022_72-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 72.pdf (99_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022_72-DE-1-
1_1.pdf)